



BAREME DE L'AGENCE

Applicables au 1er Mars 2020 (T.V.A. incluse au taux de 20%)

HONORAIRES TTC SUR TRANSACTION IMMOBILIERE*

*Nos honoraires sont à la charge du mandant.

En cas de délégation de mandat, les honoraires seront ceux appliqués par le détenteur du mandat initial.

Jusqu'à 85 000 €	minimum 5 000 €
De 86 000 € à 100 000 €	7.0 %
De 101 000 € à 150 000 €	6.5 %
De 151 000 € à 200 000 €	6.0 %
De 201 000 € à 250 000 €	5.5 %
De 251 000 € à 400 000 €	5.0 %
De 401 000 € à 600 000 €	4.5 %
De 601 000 € et plus	4.0 %

Pour les terrains en lotissement, le barème appliqué sera celui du Lotisseur selon le mandat de commercialisation signé entre les parties

HONORAIRES DE LOCATION

(Conformément à l'article 5-I de la Loi ALUR du 24 mars 2014) *

Honoraires **Locataire** : 3,50 € le m² (Visite, étude dossier + rédaction bail)
1,50 € le m² (état des lieux)

Honoraires **Propriétaire** : 3,50 € le m² (Publicité, visite + étude dossier + rédaction bail)
1,50 € le m² (état des lieux)

*plafonds fixes par décret-loi ALUR du 1er août 2014 : Location : 8 € TTC /m² (visite + étude dossier + rédaction bail) - EDL : 3 € TTC /m² (état des lieux entrée)

HONORAIRES DE GESTION IMMOBILIERE

9,60% TTC* (* sur sommes encaissées)
Assurance GLI 2,30% en sus (sur loyers + charges)

HONORAIRES SUR IMMOBILIER COMMERCIAL*

*Nos honoraires sont à la charge du mandant

Vente de murs commerciaux, cession des fonds de commerce et de droit au bail

(TVA applicable du taux en vigueur 20 %)

Jusqu'à	50 000 €	Forfait de 5 000€ HT soit 6 000€ TTC
A partir de	50 001 €	10% HT soit 12% TTC

HONORAIRES DE LOCATION*

*Nos honoraires sont à la charge du Preneur

Locaux Professionnels (Bureaux, Professions Libérales), Locaux Commerciaux

2 mois de loyer Hors Charges

ESTIMATION AVEC AVIS DE VALEUR

150 € TTC minimum selon devis
Estimation gratuite dans le cadre d'une mise en vente